



**François de RUGY,**  
ministre d'État,  
ministre de la Transition  
écologique et solidaire

**Annick GIRARDIN,**  
ministre des Outre-mer

Paris, le jeudi 27 septembre 2018

## Communiqué de presse

---

### Lancement de l'appel à projet récifs coralliens

**Lors des Rencontres « Biodiversité, pour une reconquête réussie dans les outre-mer », François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire et Annick Girardin, ministre des Outre-mer, ont annoncé le lancement d'un appel à projet récifs coralliens afin de soutenir des initiatives qui participent à la réduction de l'impact des pollutions sur les récifs coralliens.**

Cet appel à projet s'inscrit dans la continuité de l'action gouvernementale en faveur de la protection de la biodiversité dans les Outre-mer.

Le plan biodiversité, présenté le 4 juillet 2018, fixe l'objectif de protéger 100% des récifs coralliens français à l'horizon 2025 avec un objectif intermédiaire de 75% en 2021.

*« Il existe de nombreux exemples, d'idées innovantes pour agir dans ce sens dans les territoires d'outre-mer, qui méritent d'être soutenues et d'être connues pour être répliquées ailleurs. Il nous a semblé crucial d'encourager les actions concrètes pour réduire l'impact des pollutions en provenance de la terre, c'est pourquoi notre appel à projets s'y attache exclusivement. »* a déclaré François de Rugy.

*« Le Livre bleu, issu des Assises des outre-mer, a fait de la préservation et de la valorisation de la biodiversité ultramarine un axe fort des politiques qui seront conduites dans les territoires ultramarins »,* indique Annick Girardin. *« Il existe notamment un renforcement de l'Initiative Française pour les récifs coralliens (l'IFRECOR), financé par le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère des outre-mer, qui fédère depuis plus de 18 ans les actions menées dans ce domaine. »*

Cet appel à projet cible des actions concrètes et immédiates dans les différents territoires d'outre-mer visant à réduire l'impact des pollutions d'origine terrestres sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés.

Les territoires concernés par cet appel à projet sont la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, la Réunion, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Saint-Martin et les Terres australes et antarctiques françaises.

L'objectif de cet appel à projet est double :

- d'une part, diminuer les sources de pressions en provenance des bassins versants à l'origine de pollutions chimiques, biologiques et/ou physiques impactant les récifs coralliens ;
- d'autre part, d'atténuer ces impacts en soutenant les solutions basées sur la nature c'est-

à-dire les actions qui s'appuient sur les écosystèmes.

Les porteurs de projets ont jusqu'au 18 décembre pour déposer leurs dossiers de candidature.

---

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de M. François de Rugy : 01 40 81 78 31**

**Service de presse de Mme Annick Girardin: 01 53 69 22 21**